

C.C.A.S. DE PUILBOREAU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Puilborain sous la présidence de Monsieur Didier PROUST, Vice-Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Didier PROUST, Dominique COUDREAU, Stéphanie CASTELLON, Evelyne GENTET, Brigitte BESNARD, Dominique MALLET, Gilles ANTONIO, Jean-Louis MARY

Étaient excusés : Monsieur Alain DRAPEAU (Procuration à D. PROUST)
Madame Dominique RAMBAUD (Procuration à D. MALLET)
Monsieur Denys SIMON (Procuration à S. CASTELLON)
Madame Julie DAUDIN
Madame Jocelyne ROCHETEAU

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BESNARD

Secrétaire auxiliaire : Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX

Date de convocation : Le 03 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Etude des demandes aides financières
- Etude des dossiers « Bourse au permis »
- Organisation d'Octobre Rose 2025
- Tarification de l'atelier Cardio-training
- Informations sur la mise en place des coffrets gourmands
- Les actions à venir
- Informations diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Madame Brigitte BESNARD est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur Didier PROUST annonce aux administrateurs que le compte-rendu sera signé en deux exemplaires : le procès-verbal original ainsi que celui pour la diffusion (sans les échanges des aides financières).

Monsieur Didier PROUST présente le compte-rendu de la séance du 24 juin et demande si les administrateurs ont d'éventuelles questions concernant la rédaction du procès-verbal.

Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX précise que l'atelier équilibre est complet et que l'atelier gym cérébrale est quasi-complet. La moitié des participants ont renouvelé leurs inscriptions.

Monsieur Didier PROUST ajoute que le service du CCAS a contacté Siel Bleu pour rappeler les règles définies lors de l'établissement du contrat.

Monsieur Didier PROUST informe les administrateurs qu'il n'y aura pas de stand Mairie au forum des associations.

Madame Stéphanie CASTELLON interroge le vice-président du CCAS sur l'absence de stand.

Monsieur Didier PROUST répond que le CCAS n'est pas décideur. Il ajoute que la Mairie pourrait tenir un stand avec comme objectif «l'aller-vers » : répondre à des questions sur les espaces verts, le ccas ou sur les autres services.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

ETUDE DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Echanges non diffusés

ETUDE DES DOSSIERS « BOURSE AU PERMIS »

Monsieur Didier PROUST indique que le CCAS a réceptionné une demande de deux jeunes pour un projet commun. La demande sera étudiée lors du prochain Conseil d'Administration. Aujourd'hui, l'agent du CCAS a également remis deux dossiers pour un projet commun également.

Un bilan sera fait à la fin du mandat pour cette action. Le CCAS a dû intervenir auprès de 20 jeunes.

ORGANISATION D'OCTOBRE ROSE 2025

Le CCAS organise un événement autour d'Octobre Rose, le samedi 11 octobre 2025 à la Salle Polyvalente en partenariat avec les associations Atlantique Judo, Courir Contre la Maladie et Sport Détente. Au programme : une marche de 5km suivi d'un cours de cardio-training.

L'association La Ligue Contre le Cancer a été sollicitée pour animer un atelier de prévention lors de cette matinée ; nous sommes actuellement dans l'attente de leur réponse.

Une collation sera proposée à l'ensemble des participants. Pour assurer le bon déroulement logistique de l'événement avec les agents du CCAS, des administrateurs bénévoles seront sollicités.

Monsieur Didier PROUST précise que les bénévoles devront accueillir les participants, mettre en place le pot, aider au départ de la marche ainsi qu'orienter le public.

Madame Evelyne GENTET demande l'heure prévue pour le départ de la marche.

Monsieur Didier PROUST répond que celle-ci débutera à 09h00.

Monsieur Dominique COUDREAU ajoute que les bénévoles sont conviés à 08h00. Une reconnaissance du circuit sera à prévoir avec l'association Courir Contre la Maladie avec une explication du circuit.

Madame Dominique MALLET demande le rôle des administrateurs lors de cet événement.

Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX rappelle que l'année précédente, il avait manqué d'encaistrants. En effet, l'événement rassemble plus de 200 personnes et seuls deux agents sont habilités à encaisser les participations. Les bénévoles viendraient en appui en soutien sur l'accueil des participants, la constitution des groupes, la logistique ou encore la mise en place du pot d'accueil et le rangement.

Monsieur Didier PROUST ajoute que cette action est importante pour soutenir une cause nationale.

Monsieur Gilles ANTONIO demande si les parapluies seront mis en place.

Monsieur Didier PROUST répond que les parapluies sont utilisés pour la décoration intérieure de la Maison du Puilborain et de la Mairie. En raison des conditions climatiques, ils ne sont plus installés à l'extérieur.

TARIFICATION DE L'ATELIER CARDIO-TRAINING

Dans le cadre d'Octobre Rose, le CCAS va proposer un cours de cardio-training en partenariat avec l'association Atlantique Judo, le samedi 11 octobre à 10h45.

Les recettes de cet atelier seront entièrement reversées au profit de la Ligue Contre le Cancer.

Il est proposé au conseil d'administration d'établir la participation financière à 2,00 € pour accéder à l'atelier.

Madame Evelyn GENTET demande si le TPE a été mis en place.

Monsieur Didier PROUST répond par l'affirmative.

Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX précise que l'installation du TPE est prévue la semaine prochaine. Elle rappelle que chaque paiement effectué par carte bancaire génère des frais.

Le CCAS ne pourra pas accepter les dons supplémentaires pour la Ligue Contre le Cancer via le TPE. Les participants seront invités à déposer leurs dons dans la boîte prévue cet effet.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

> **DEFINIR** la tarification de l'atelier cardio-training à 2,00€ la séance

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11	0	0	0

INFORMATIONS SUR LA MISE EN PLACE DES COFFRETS GOURMANDS

Il y a 290 personnes sont inscrites pour recevoir un colis individuel et 172 couples pour un colis couple. Sur les 907 personnes contactées, 19 personnes n'habitent plus à l'adresse indiquée ou sont décédées et 19 personnes ont refusé le coffret.

	Nombre de colis	Prix unitaire TTC	Total TTC
Colis individuels	292	16,00 €	4 672,00 €
Colis couples	173	23,00 €	3 979,00 €

Le CCAS a commandé 2 coffrets individuels et 1 coffret couple supplémentaires.

La commande représentera au total 465 coffrets pour un montant total de 8 651,00 €

La livraison des coffrets aura lieu le jeudi 16 octobre à la Salle Baillac et les coffrets seront distribués le vendredi 17 octobre de 09h00 à 12h30 par les administrateurs bénévoles.

Monsieur Didier PROUST demande si des administrateurs sont volontaires pour aider à répartir les colis sur les tables après la livraison.

Monsieur Dominique COUDREAU précise qu'un tableau de présence a déjà été diffusé.

Monsieur Didier PROUST ajoute que la distribution aura lieu le vendredi 17 octobre, avec un espace de convivialité sur place. Les deux agents seront présents cette année, car la Maison du Puilborain est fermée les vendredis.

Un agent animera l'espace convivial en collaboration avec les administrateurs.

Madame Evelyne GENTET indique que le comité des fêtes pourrait prêter du matériel pour faire le café afin d'éviter une location.

Monsieur Didier PROUST indique que le CCAS adressera un courrier de demande à l'association.

Madame Evelyne GENTET ajoute que le CCAS aura ainsi que le café à prévoir.

LES ACTIONS À VENIR

Monsieur Didier PROUST fait la lecture du tableau des actions à venir (annexe n°1). Il ajoute que l'action « Code de la Route » fonctionne très bien. Elle pourrait être reconduite si nécessaire.

L'atelier « Bien se soigner » accueillera 12 personnes.

Madame Evelyne GENTET demande qui anime l'atelier « Bien se soigner »

Monsieur Didier PROUST répond que l'atelier sera animé par un professionnel de santé.

Monsieur Gilles ANTONIO demande si une condition d'âge est demandée pour participer.

Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX répond que l'atelier est réservé aux seniors.

Monsieur Didier PROUST évoque la zone de gratuité « Jeux » qui sera organisé le samedi 06 décembre. Les administrateurs seront sollicités pour aider les personnes à être raisonnable.

Monsieur Gilles ANTONIO demande si la quantité de jeux à prendre est limité.

Monsieur Didier PROUST répond par la positive. L'année dernière, les agents et les administrateurs ont dû reprendre des personnes sur les quantités.

Madame Evelyne GENTET demande si le service a besoin d'aide pour la braderie.

Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX répond qu'il y aurait un besoin pour le rangement le 18 septembre à 09h00.

Madame Dominique MALLET indique qu'elle pourra venir aider.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Didier PROUST explique le projet « Chansons à ta porte » à l'initiative de Centre Socio-Culturel Espace Camaïeux en partenariat avec les CCAS de Saint-Xandre et Puilboreau. Le projet est de permettre la déambulation d'un groupe de musiciens et de chanteurs sur la commune afin d'offrir des chansons.

Sur Puilboreau, 12 visites sont prévues auprès des seniors dépendants, isolés et/ou souffrant de solitude. Ces rencontres auront lieu le 23 septembre 2025.

Pour mener à bien cette action, il est proposé aux administrateurs de participer au projet. Le rendez-vous pour la première visite est donné à 10h30 (Rendez-vous à 10h00 à l'Atelier). L'après-midi, les visites débuteront à 15h00. Un repas partagé sera organisé pour le déjeuner sous un format d'auberge espagnole.

Madame Dominique MALLET indique pouvoir participer l'après-midi à ce projet.

Monsieur Didier PROUST demande aux administrateurs s'ils sont intéressés pour participer à l'atelier sur le Code de la Route.

Monsieur Jean-Louis MARY et Madame Dominique MALLET répondent s'être déjà inscrits.

Monsieur Didier PROUST évoque l'occupation illégale des Gens du Voyage sur la commune durant l'été. Il y a eu peu de débordement.

La police urbaine a verbalisé l'ensemble des véhicules en raison de leur passage sur une piste cyclable. Une amende de 135€ a été délivrée pour chaque véhicule.

Monsieur Dominique COUDREAU indique que c'était un « billet bien trouvé ».

Monsieur Didier PROUST souligne que les gens de voyage n'étaient pas contents. Il rappelle que les véhicules sont gagés si les amendes ne sont pas réglées.

Madame Stéphanie CASTELLON demande si les chemins de la Tourillière ont été nettoyés pendant l'occupation.

Monsieur Didier PROUST répond que les chemins étaient nettoyés tous les matins.

Monsieur Jean-Louis MARY demande si des dégâts ont été constatés.

Monsieur Didier PROUST répond que l'ensemble des dégâts a été comptabilisé. La Commune a envoyé la facture à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Une plainte a également été déposée.

Monsieur Dominique COUDREAU ajoute que les amendes sont plus efficaces que la plainte déposée contre X.

Monsieur Didier PROUST indique que c'était l'Association Vie et Lumière qui s'était installée illégalement.

Madame Evelyne GENTET dit que « vous dites qu'ils ont été réglo et en même temps on apprend ça ».

Monsieur Didier PROUST précise qu'aucun tuyau d'arrosage n'a été endommagé, mais que le territoire a été occupé de manière illégale avec une installation le dimanche. Il note qu'ils étaient bien organisés. Il ajoute qu'un don a été versé au CCAS par le groupe.

Départ de Monsieur Dominique COUDREAU à 19h57.

Monsieur Didier PROUST informe les administrateurs que les gens du voyage ont fait un don de 600€. Ils souhaitent verser ce montant en espèces, mais celui-ci était trop élevé pour être accepté par la régie du CCAS. Ils ont finalement effectué un virement bancaire. Ce don a été réalisé sans qu'un reçu ne leur soit délivré du CCAS.

Dans le libellé du virement, les gens du voyage ont indiqué « participation pour l'eau ».

Madame Evelyne GENTET demande si le don a été effectué avant ou après les amendes.

Monsieur Didier PROUST indique que le versement du don a été effectué avant la verbalisation.

Monsieur Gilles ANTONIO demande « qui a prévenu les flics ? ».

Monsieur Didier PROUST répond que suite au dépôt de plainte, le préfet a demandé à la police de se déplacer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président déclare la séance close à 20h00.

Le secrétaire de séance,
Brigitte BESNARD



Le Président,
Alain DRAPEAU



Pour le Président empêché, le Vice-Président,
Didier PROUST

NUMEROTATION DES EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS :

<u>2025/09/21</u>	Aide financière n°12-2025
<u>2025/09/22</u>	Aide financière n°13-2025
<u>2025/09/23</u>	Tarification de l'atelier cardio-training

